

SAINT-AVRE

infos

Juillet 2018



SOMMAIRE

Les chantiers de 2017

4

Projets de travaux en 2018... Ou 2019

8

En projets et à l'étude...

10

Infos diverses

12

Le repas du C.C.A.S. 2017

Commémorations

Mais aussi...

Incivilités

L'écobuage est interdit...

Utilisation des containers semi-enterrés...

Inscription/révision des listes électorales

Attention danger!

Recensement...

Bienvenue...

Au revoir, Mme Ponce...

Bulletin Municipal édité par la Mairie de Saint-Avre.

Directeur de la publication : Simon POUCHOULIN, Maire.

Rédaction : Roselyne ALPE, Laurence DIERNAZ, Christophe JAL, Simon POUCHOULIN, Pascal RUCCHIONE.

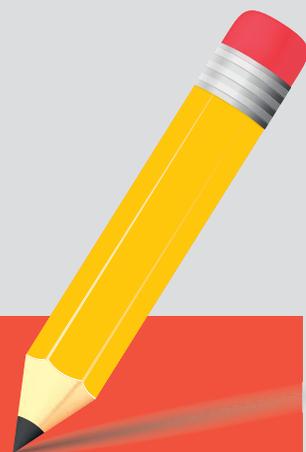
Coordination de la conception et de l'impression : Alexandre GROS - AL.© Savoie - 06 99 21 69 54

Mise en page : Doriane BONOMO pour AL.© Savoie.

Imprimé en France à 530 exemplaires.

Photos : Mairie de Saint-Avre - Illustrations : Freepiks.

Le Mot du Maire...



Mesdames, Messieurs,

Après la cérémonie des vœux en janvier où vous furent comme d'habitude très nombreux la Commission « Informations communales » a décidé de publier le présent bulletin afin de rendre compte de l'activité de vos élus, faire le point sur les réalisations et les projets.

C'est donc avec plaisir que je vous adresse ces quelques mots qui sont tout d'abord des mots de bienvenue envers celles et ceux d'entre vous qui ont pris place dans notre village, de manière provisoire ou définitive ; et c'est aussi l'occasion de donner des nouvelles du pays à tous : particulièrement, à cette occasion des publications Municipales nous n'oublions pas nos résidents secondaires éparpillés sur le pays, particulièrement en région parisienne (ils sont plusieurs dizaines) ; ils reviennent au village quelques semaines par an.

2017 fut une année chargée : le rappel des travaux réalisés que vous lirez dans les pages qui suivent, les réflexions et études sur les projets ont grandement occupé tous les élus ; les réunions de travail, de commissions et de chantier furent elles aussi nombreuses. Il n'y a pas de secret : pour qu'un dossier avance, pour qu'un projet se réalise il faut un suivi permanent, et parfois une patience à toute épreuve pour solliciter à nouveau, relancer, recontacter...

2017 fut une année de bouleversement environnemental : je remercie pour cela la Communauté de Communes pour la réalisation sur la sécurisation et le réaménagement du quartier de la gare intercommunale, l'implication forte des élus de Saint-Avre pour le suivi des opérations et le Conseil Municipal pour

avoir validé la part de démarches qui nous incombait dans cette opération.

L'objectif sécuritaire est atteint dans ce quartier relooké même s'il persiste des incivilités, des non-respects de la signalisation en place.

Les obligations d'un Conseil Municipal ne se bornent pas à des travaux de maintenance ou de renouvellement : aussi nos engagements ont perduré en direction des familles et des jeunes (école, accueil périscolaire, restauration scolaire, partenariat avec DECLICC), envers nos aînés par les interventions du C.C.A.S. (le repas annuel, les aides éventuelles...), par la culture aussi grâce à la bibliothèque Municipale assurée par des bénévoles dévouées.

Je salue les collaborateurs de tous les services de la commune qui assument leurs missions avec compétence et dévouement, mes collègues élus qui œuvrent aussi tout au long de l'année et tous les bénévoles qui s'activent inlassablement dans les associations de la commune ou du secteur.

Contraints par les resserrements budgétaires qui s'imposent à nous, en 2017 il a encore été possible de se projeter dans la programmation de travaux neufs et d'entretien de notre patrimoine, de nos voiries... Des temps plus difficiles sont bien à craindre...

Je souhaite que vous preniez plaisir à lire ces quelques pages, et je vous assure, Mesdames, Messieurs, avec le Conseil Municipal de l'expression de nos sentiments dévoués et les meilleurs.

Le Maire,
S. POUCHOU LIN

Les chantiers de 2017



● Le chantier « Bernardières/ Impasse du Godet/Le Rivet » PHASE 1

Cet important chantier, pensé, réfléchi, chiffré et estimé nécessaire depuis plusieurs années a pris forme dès le printemps dernier. Ce fut un réel bouleversement de la voirie, et en profondeur, particulièrement au quartier des Bernardières où la voie (pourtant une route départementale) est plutôt étroite ; il faut dire qu'il y avait à faire pour la reprise des branchements privés et pour plusieurs réseaux : les eaux pluviales, le téléphone, l'éclairage public, les réseaux basse et haute tension pour la Régie d'Électricité et le réseau haute-tension pour Enedis qui s'est associé à notre chantier en mutualisant le génie civil, et en tenant compte aussi de la présence du réseau de gaz naturel.

Le chantier ne fut pas aisé dans sa réalisation, le peu d'espace de voirie à certains endroits en est la cause et le résultat n'a pas entièrement satisfait certains. En janvier, lors de la cérémonie des vœux le Maire a déclaré que ce qui nécessitait d'être amélioré le serait après études, chiffrage et validation par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, il est envisagé de réfléchir avec les services des voies départementales à ce qui pourrait être aménagé en vue de sécuriser davantage les piétons dans ces secteurs.

Les services du Département seront également à nouveau sollicités pour programmer la régularisation foncière des délaissés de cette RD 99A, toujours propriétés privées des riverains. Les aménagements sur l'Impasse du Godet sont différés ; la majorité des régularisations foncières nécessaires aux travaux a bien été réalisée à l'amiable avec l'accord des propriétaires concernés. Cependant il reste une difficulté avec une succession inachevée (qui devrait se clôturer en 2020) et une multitude d'héritiers : l'idée d'une D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) a donc été évoquée. Une fois que les travaux de ce programme « Bernardières/Rivet » seront intégralement achevés, le bilan financier de ce chantier vous sera communiqué.



● **La réfection de voirie « rue du Grand Pré »/PHASE 1**

Profitant de l'absence du trafic des bus scolaires par le fait des vacances de l'été cette première partie de voirie a été réalisée sans grandes difficultés; un trottoir aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) a été aménagé côté droit montant : il sécurise ainsi les piétons.

Cette réalisation fait le lien avec deux plateaux aménagés antérieurement.

€ **Coût du chantier (études, maîtrise d'œuvre et travaux) : 75 600 € TTC**
(Autofinancement par le budget communal)

● **Route des Iles/ rue des Plâtrières : travaux de voirie**

Depuis le 1er janvier 2017 les zones d'activités sont de compétence intercommunale, c'est ainsi que la loi l'a décidé. À l'automne 2016, Saint-Avre a vendu des parcelles communales à deux entreprises nouvelles sur le secteur et désireuses

de s'implanter sur notre commune. Des réseaux étaient à prolonger pour desservir ces deux activités et assurer « le bouclage » avec les travaux qui avaient déjà été réalisés antérieurement.

Ainsi au printemps 2017 ces travaux ont été réalisés : financés par la Commune et la Régie Municipale d'Électricité ils ont permis de raccorder une entreprise déjà présente sur le site, pour la 2e c'est en 2018 qu'elle démarrera son chantier.

€ **Coût du chantier (études, maîtrise d'œuvre et travaux) pour la part communale : 68 362,48 € HT (opération soumise à la T.V.A.)**
(Entièrement financé par le budget communal grâce au produit des ventes.)

● **Rue de la Plaine : rénovation de l'éclairage public**

Cette voie s'est vue dotée de candélabres et vasques neufs après la suppression des poteaux béton qui supportaient autrefois le réseau basse-tension de la Régie d'Électricité, l'éclairage public et le réseau téléphonique.

€ **Coût du chantier : 14 551,20 € TTC**
(entièrement financé par le budget communal)

● **Le parking « rue des Lilas »**

Ce projet de travaux était associé à trois autres (un avait déjà été réalisé au Rivet) et n'était pas prioritaire. Mais la charge financière abordable, la maîtrise foncière de l'emplacement (c'était un terrain communal) et l'attribution d'une subvention par le Département de la Savoie ont permis sa réalisation en un temps record pendant les vacances scolaires de Toussaint.

€ **Coût du chantier (études, maîtrise d'œuvre et travaux) : 41 328,83 € TTC - Subvention du Département sur le produit des amendes de police : 2 850 € - Le solde : autofinancé par le budget communal.**

AVANT



APRÈS



● **Régularisations foncières sur emprises de voirie**

A l'occasion de travaux sur les voies de la commune il est courant de s'apercevoir que du foncier utilisé aux fins de voies publiques ou trottoirs est encore propriété privée. Nous nous efforçons de le régulariser dans les meilleurs délais quand cela est possible : chaque année une somme est affectée à ces actes de régularisation dans le budget communal.

En 2017 c'est le dossier du Chemin du Bachelier (élaboré au milieu des années 1990) qui a ressurgi : pourtant les démarches de division par un géomètre-expert avaient été faites, et enregistrées aux services du cadastre, les dossiers bien transmis à une étude notariale qui n'en a plus trace. Vu l'ancienneté du dossier, les numéros attribués aux parcelles divisées à l'époque ne sont plus valables.

Il faut recommencer la démarche et obtenir à nouveau l'accord des propriétaires... qui peuvent ne plus être tous les mêmes. Le surcoût sur cette opération est bien évidemment supporté par le budget communal.

D'autres régularisations restent à concrétiser sur la commune.

● **Quartier de la Gare SNCF : - le chantier intercommunal - où sont les pylônes ?**

Comme déjà évoqué à plusieurs reprises, et comme il est impossible de ne pas l'avoir constaté de visu, le chantier de réaménagement et de sécurisation du quartier de la gare SNCF est entré dans une première phase très active en 2017 et le résultat en est probant : comme déjà expliqué aussi c'est une réalisation de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre. Une partie du chantier s'est déroulé sur la commune voisine de Saint-Étienne de Cuines où la sortie par le pont vers la RD 1006 a été supprimée.

L'entrée de Saint-Avre, qui est aussi celle sur le canton rive droite, est très fréquentée hiver comme été par les nombreux touristes en direction du col et des stations : cars, voitures,

motos, cyclistes. L'accueil s'en trouve conforté : un nouvel éclairage, de petits espaces paysagers, du mobilier urbain, un bloc sanitaire, un abri-bus et surtout des places de parkings pour bus et voitures matérialisés au sol ; fini le stationnement sauvage d'autrefois.

Sur cette portion réalisée, il ne reste qu'une chose à améliorer : et c'est aux automobilistes qu'il est fait appel.



**RESPECTER LA SIGNALISATION EN PLACE :
C'EST TOUT SIMPLEMENT APPLIQUER
LE CODE DE LA ROUTE !**



Côté Saint-Avre et dans le cadre des travaux du chantier « gare » la ligne aérienne 20 kV dite « de secours Arkema » a été enfouie sur la portion du chantier intercommunal : coût supporté par Enedis : 103920 € TTC.

Notre commune a saisi l'opportunité qui se présentait et sollicité Enedis propriétaire de cette ligne, c'était l'occasion ou jamais : pourquoi ne pas enfouir celle-ci jusqu'au poste source dans le secteur des Blachères ?

Après études et estimation financière Enedis a validé notre demande moyennant une faible participation financière de la commune à hauteur de 27 105,60 € TTC ; c'est peu eu égard au coût de l'opération (119 158 €. TTC). Enedis s'attache aussi à améliorer le visuel quand cela est techniquement et financièrement possible.



Côté environnement il faut bien admettre l'amélioration visuelle incontestable apportée par la suppression de 8 supports béton ou fer d'une ancienne génération du réseau « Transport » d'E.D.F. On s'habitue vite au changement quand il est positif : d'ailleurs, certains n'hésitent pas à affirmer qu'ils ne savent plus où étaient ces pylônes.

● **Illuminations de fin d'année**

Pour les fêtes de fin d'année 2017 de nouveaux motifs ont été mis en œuvre, d'autres, obsolètes visuellement ou techniquement parlant ont été retirés. Comme chaque fois qu'une voie de la commune reçoit de nouveaux équipements pour l'éclairage public, le réseau « illuminations » suit et se renouvelle aussi. Les rues principales sont dotées de motifs, les voies plus secondaires reçoivent des cordons lumineux : nous nous efforçons d'équiper uniformément les quartiers, de ne pas en oublier et d'assurer durant quatre semaines une ambiance colorée. Par des équipements plus performants, plus récents et donc moins gourmands en énergie électrique, on réduit aussi les kWh consommés.



● **Fleurissement**



C'est une décision du Conseil Municipal : notre commune ne s'inscrit plus - pour l'instant - au concours des villes et villages fleuris. Ce n'est pas pour autant qu'il ne se passe plus rien de ce côté-là sur la commune, bien au contraire.

Les agents techniques participent à des rencontres où ils sont sensibilisés à telle ou telle pratique du fleurissement, à telle idée du moment. Par ailleurs, et en lien avec les agents la Commission Municipale en charge du sujet étudie chaque année comment améliorer encore, faire mieux tout en veillant au budget alloué... et le résultat est éloquent et très apprécié.

De votre côté vous faites les efforts que vous pouvez, et vous apportez votre touche personnelle et c'est très bien ; sachez qu'une commune se remarque à son fleurissement, mais aussi à la propreté des voies, des espaces paysagers, de son environnement en général : les fleurs ne font pas tout.

Nous œuvrons donc tous dans le même sens, pour une commune propre et agréable, soyez-en remerciés et c'est bien ainsi.



Projets de travaux en 2018... Ou 2019

● **L'extension des locaux des services techniques**

La prorogation du permis de construire obtenu il y a plusieurs années a été demandée et obtenue afin de maintenir sa validité. Avant d'ouvrir ce chantier nous sommes ainsi assurés du financement attendu de la part du Conseil Départemental de la Savoie (57 000 €) au titre du F.D.E.C. et aussi de la Région Auvergne Rhône-Alpes (30 000 €).

Le projet consiste en la création de cinq box (dont quatre seront fermés) sur la parcelle communale à l'arrière du local existant afin de stocker correctement véhicules, matériels et outillages toujours plus nombreux et volumineux ; l'espace ainsi libéré dans l'actuel atelier permettra de dégager un espace de travail plus adapté aux besoins des agents techniques pour leurs préparations à l'intérieur.

Pour cette réalisation les études préliminaires à la consultation des entreprises sont en cours ou viennent d'être achevées :

- Étude « géotechnique G2 AVP » par la Sté 2 Savoie Géotechnique,
- Étude « structure charpente métallique » assurée par Duverney Ingenierie,
- Étude « béton armé » par B.E.T. Fontaine.

● **La poursuite du chantier « Bernardières/Le Rivet »** **PHASE 2**

Après une première tranche réalisée en 2017 le chantier devrait se poursuivre cette année 2018, et très probablement verra son achèvement en 2019 par la reprise du réseau « eaux pluviales » dans la partie supérieure de la Rue du Rivet : les mêmes entreprises opéreront sur ce chantier.

● **La poursuite du chantier « Rue du Grand Pré »** **PHASE 2**

Programmé sur trois années ce chantier comprenant la réfection de la voirie et l'aménagement d'un trottoir aux normes « accessibilité » devrait se réaliser cette année pour une 2^e tranche de la rue. Si des emprises foncières privées étaient indispensables à la bonne réalisation du projet, la régularisation s'opérerait aux frais de la commune comme ce fût déjà le cas avec des riverains sur cette même voirie.

● **L'aménagement d'un espace funéraire et de parkings à proximité du cimetière communal**



Afin d'améliorer la sécurité et de gêner le moins possible la circulation (particulièrement le stationnement prolongé des cortèges) aux entrées du cimetière lors des sépultures Rue des Bernardières (qui est une voie départementale) et de créer un espace de recueillement bien apprécié dans ces moments-là, ce projet a été mis en œuvre par le Conseil Municipal, unanime sur le besoin d'une telle réalisation. Certains abords paysagers du cimetière seront revus dans le cadre de ce chantier. La commune possède le foncier nécessaire à cet aménagement ; après réflexions, modifications et avis du T.D.L. Maurienne le Conseil Municipal a validé le projet présenté par le Cabinet VIAL ; une demande de subvention a été présentée au Conseil Départemental de la Savoie. Le planning de la réalisation - que nous souhaitons rapide - sera bien évidemment fonction des possibilités budgétaires et de l'octroi de la subvention.

● **Le réaménagement et la sécurisation du Quartier de la Gare**

Ce chantier relève bien de la compétence intercommunale «Communauté de Communes», mais les élus de Saint-Avre y sont fortement impliqués : la deuxième et dernière tranche de travaux 2018 a démarré début Avril.

Des acquisitions foncières ont été nécessaires pour cette réalisation : ainsi la commune a acquis auprès de la SNCF et de la Société ARKEMA des parties de parcelles qui permettront plus aisément cet aménagement.

Ce programme comprendra la réalisation d'un giratoire au niveau des voies communales : Chemin des Brouves, Avenue de la Gare et Rue Gaston Tronel, la modification du parking communal actuel à l'arrière de la gare ainsi que son accès « piétons », la suppression de l'abri bus, le déplacement vers l'amont de deux containers semi-enterrés et un espace paysager.

Une autre partie du même chantier se déroulera sur la commune de La Chambre juste avant l'entrée de la Société ARKEMA : réalisation de deux emplacements de stationnement pour les poids lourds sortants de l'usine.

Les entreprises qui interviendront sont désormais connues ; leurs effectifs seront renforcés afin d'achever ce chantier dans le planning qu'elles ont validé : en effet, outre la saison estivale qui génère toujours de très nombreux passages, le Tour de France 2018 passe chez nous, sur cette voie, Jeudi 19 Juillet prochain.

L'impossibilité d'occuper le parking arrière de la gare pendant toute la période du chantier et la suppression de quelques places une fois l'aménagement terminé ont conduit le Conseil Municipal à proposer aux commerces ambulants un autre site en bordure de voirie près des jeux de boules et pétanque : l'emplacement n'a pas convenu et les commerçants ont donc décidé d'eux-mêmes de changer de commune pour leur exploitation occasionnelle.



● **La création de caveaux au cimetière communal**

Cet aménagement intervient après la création de l'ossuaire communal et la reprise de concessions abandonnées, vétustes voire dangereuses : des caveaux seront créés sur les emplacements devenus disponibles.

La commande a été passée en 2017, mais n'a pas été honorée par l'entreprise retenue ; si l'indisponibilité du prestataire attendu devait se prolonger au-delà du printemps, nous serions contraints d'annuler notre commande et de consulter à nouveau.

Les caveaux sont destinés à être vendus à prix coûtant (2800 € TTC), en priorité aux habitants de notre commune : il est possible de s'inscrire en mairie, des réservations ont déjà été enregistrées.

● **La signalétique routière**

Deux types de signalisation sont à traiter :

- Des plaques d'identification des rues et des numéros d'habitation ont particulièrement souffert et notamment ceux installés à l'origine de la signalisation sur la commune en 1996/97 : intempéries, expositions au soleil en sont majoritairement la cause. Des mâts supports endommagés sont également à remplacer ou à consolider.

- Des panneaux de signalisation routière - conformes à la réglementation et au Code de la Route - sont également à remplacer.

Par ailleurs, il y a nécessité de mettre la signalisation en conformité : indications absentes ou discordantes par endroits.



En projets et à l'étude...

● **La réfection et la sécurisation de l'Avenue de la Gare**

Ce projet remonte à 2012 et s'est trouvé heurté à des difficultés d'ordre foncier : en effet, de part et d'autre de la voirie il y a des emprises foncières privées utilisées à des fins publiques. Il n'était donc pas question d'effectuer des aménagements de voirie sur des parties privées. Par ailleurs, pour sécuriser cette voie très fréquentée et parfois à vive allure par les véhicules à moteur il convenait de sécuriser les piétons : dès lors le projet a pris en compte cet élément et un trottoir aux normes «accessibilité» est prévu d'être créé côté droit montant ; quelques places de parking seront également réalisées.

Les acquisitions foncières ont été pour leur grande majorité facilitées par la bonne compréhension des riverains concernés ; cependant quelques situations judiciaires délicates ont amputé le planning de manière importante et ce n'est qu'en 2017 que la commune est parvenue à maîtriser intégralement le foncier nécessaire à cette réalisation.

Le projet a été réactualisé et des demandes de subventions ont été récemment présentées aux divers financeurs possibles... Tous les espoirs sont permis, mais raisonnablement le calendrier nous conduira au mieux en 2019... 2020, car il ne suffit pas d'avoir les subventions (quand on les obtient) : le taux 2018 potentiel est de 37 % de la valeur hors taxes des dépenses retenues... Mais le reste est à trouver dans le budget communal.

● **Le lotissement communal « Chanet du Rivet »/tranche 3 et dernière**

Cette dernière tranche du seul lotissement communal de Saint-Avre en est aux phases d'études et

de préparation de dossiers en vue de sa réalisation souhaitée en 2019.

La commune possède près de 85 % des parcelles nécessaires au projet ; celles-ci sont réservées dans ce secteur depuis plusieurs années et confirmées dans le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) approuvé en 2015. Le projet prévoit 23 lots dont un accueillera un petit collectif, et des aménagements de voirie seront réalisés aux abords immédiats du lotissement ; par ailleurs deux bretelles de voirie sont en attente (et déjà avec tous les réseaux) dans la partie supérieure de la 2e tranche de la même opération.

La demande de D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) sollicitée par la commune a été présentée aux services instructeurs de l'État. Il



s'en suivra une procédure d'expropriation pour les propriétaires inconnus ou successions vacantes ; les quelques propriétaires identifiés, mais non vendeurs à ce jour seront contactés une nouvelle fois pour une dernière possibilité de transaction à l'amiable.

Il n'y a pas de subvention attendue pour un lotissement et il est important de noter que les dépenses relatives à sa réalisation doivent être entièrement couvertes par la vente des lots : aucune charge n'émerge au budget communal ; une comptabilité séparée par un «budget annexe» qui est d'ailleurs ouvert pour cette opération enregistre toutes les dépenses/recettes qui la concerne.

Ce projet ne vient pas amputer d'autres réalisations sur la commune, il ne peut donc qu'être source d'avantages : réduction de la taxe foncière que paie la commune sur les terrains à bâtir qu'elle possède (et certains depuis bien longtemps), augmentation et rajeunissement de la population ce qui génère de nouveaux foyers et les recettes fiscales correspondantes, le maintien des classes à l'école par l'arrivée de familles et donc de nouveaux jeunes...

● **Le prolongement de l'Impasse Bochet**

Ce projet est né lors des réflexions et concertations avec les services de l'État et autres partenaires (en l'occurrence ici la Chambre d'Agriculture Savoie/Mont-Blanc) lors de l'élaboration du P.L.U. ; certes, il était opportun de rendre urbanisables des parcelles à proximité et dans la continuité du bâti existant et à moindres coûts d'infrastructures (voirie, réseaux...), mais il convenait d'assurer une desserte suffisante afin de permettre aussi - et pour tous les exploitants - l'accès aux terres agricoles situées en amont : soit pour les véhicules, soit pour les troupeaux. C'est ainsi qu'a été inscrit dans le dossier du P.L.U. « un emplacement réservé » pour ce prolongement de voirie communale : aucune objection des propriétaires riverains concernés n'a été formulée au cours de l'enquête publique (qui a duré 1 mois) ni après. Et tous les services et personnes associés au document d'urbanisme ont validé cette réserve foncière.

Nous avons donc sollicité un géomètre pour ce projet, contacté tous les propriétaires avec une offre financière (sur l'évaluation de France Domaine à la Direction des Finances Publiques). Il s'agit bien d'acquérir le foncier pour prolonger une voie communale en pleine propriété, ce n'est pas la création d'une servitude.

À ce jour sur 8 propriétaires concernés 7 ont donné leur accord et un acte est déjà signé, les autres sont en préparation à l'étude notariale, la 8e refuse le projet et donc la transaction. En séance du Conseil Municipal du 8 mars dernier, nous avons délibéré à l'unanimité pour engager la procédure d'enquêtes

et de démarche en vue d'une reconnaissance d'utilité publique : D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) qui précédera l'expropriation.

● **La réalisation d'un marquage au sol pour sécuriser les piétons sur la rue des tilleuls**

La sécurité des usagers sur nos voies communales est un souci permanent. Dans cet esprit nous envisageons un marquage au sol pour identifier un cheminement piétonnier. Celui-ci ferait le lien avec les amorces de trottoirs et le plateau situés au carrefour Rue des Tilleuls/Rue du Chef-lieu/Rue du Grand Pré/Rue Gaston Tronel.

● **La reprise de la voirie et de tous les réseaux chemin du paradis**

La première dépense pour ce projet sera inscrite au budget primitif 2018 : il s'agit des frais engagés pour les premières études en vue d'une réalisation mutualisée : SIEPAB/Commune/Régie d'Électricité.

Réalisation : 2019 ? 2020 ? Il faudra que les subventions et les budgets suivent.

● **Et la liste pourrait s'allonger...**



Les idées ne manquent pas... Les moyens oui : sauf à emprunter, à augmenter la fiscalité... Mais les deux ont des limites qu'il peut être budgétairement dangereux d'approcher...

Le repas du C.C.A.S. 2017

Séduite par le succès remporté il y a deux ans lors de la journée en Italie la Commission du C.C.A.S. a proposé cette année une sortie sur le lac du Bourget. La première halte nous a conduits à une visite/dégustation dans un caveau à Chanaz puis ce fut la pause pour un déjeuner fort apprécié. Les invités du jour se sont ensuite séparés (du fait du nombre) : les premiers ont tout d'abord vogué sur le canal de Chanaz, puis le lac du Bourget avant de naviguer sur le Rhône après le passage d'une écluse. Et c'est jusqu'aux limites des départements Savoie/Ain que la promenade s'acheva par la visite



d'une cuivrierie artisanale. Le deuxième groupe effectuant bien évidemment le même trajet, mais en sens inverse. Et ce fut le retour sur Saint-Avre, les soutes des cars chargés de provisions... du caveau, et les bons souvenirs des paysages merveilleux découverts tout au long de la journée sous un soleil radieux.

Le repas annuel 2018 se déroulera à Saint-Avre le Dimanche 11 Novembre : réservez la date !

Commémorations



● Commémoration de l'Armistice de 1918

Un peu d'histoire tout d'abord...

Le 11 Novembre célèbre à la fois l'Armistice du 11 Novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Hommage à tous les morts

pour la France. Pour commémorer l'anniversaire de l'Armistice de 1918, la journée du 11 Novembre fut instituée par la loi du 24 Octobre 1922 «journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la Paix». La loi du 28 Février 2012 élargit la portée à l'ensemble des morts pour la France. C'est donc la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des Morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre qui s'exprime désormais chaque 11 Novembre, particulièrement envers les derniers d'entre eux, notamment en opérations extérieures.

L'Armistice signé le 11 Novembre 1918 près de Rethondes dans l'Oise mit un terme à la Première Guerre mondiale qui fit un million de morts et six fois plus de blessés et mutilés.

Le 11 Novembre 1920, la dépouille d'un soldat inconnu fut inhumée sous l'Arc de Triomphe à Paris : c'est là que tous les soirs de l'année la flamme est ravivée par le Comité de la flamme et des représentants d'associations. Cérémonie poignante encore et presque un siècle plus tard... Nous célébrons donc cette année, le 11 Novembre prochain, le 100e anniversaire de l'Armistice de 1918. De nombreuses manifestations s'organisent dans le pays pour perpétuer la mémoire et sensibiliser les jeunes générations. Aussi, la



Commission Communale « Fêtes et Cérémonies » a souhaité s'associer à ce souvenir et marquer cette date, qui est favorisée par la disponibilité des citoyens puisque c'est un dimanche.

Après la cérémonie traditionnelle, officielle et publique au monument aux morts - que nous nous efforcerons de solenniser davantage encore - il vous sera proposé de partager ensemble l'apéritif, puis le déjeuner (à un coût modique) ; et de concert avec la Commission du C.C.A.S. ce sera le jour du repas annuel des aînés de la commune.

Notre souhait est un moment de convivialité, le plaisir d'échanges et de retrouvailles, une rencontre intergénérationnelle... Toutes informations vous parviendront en temps utile.

● **Commémoration de la fin des conflits d'Algérie, Tunisie et Maroc...**

De mémoire, pendant des années aucune commémoration n'était célébrée à Saint-Avre, puis ce fut le 5 Décembre. Une cérémonie sobre, souvent le soir et avec peu de participants. Sans vouloir porter de jugement, il semble qu'il y avait quelque part, à un niveau qui n'est pas communal, divergence sur la date officielle de cette commémoration : 19 mars ou 5 Décembre ? En 2017 nous avons été « éclairés » sur la situation par une information des services de l'État : les deux dates sont officielles, donc paroisement imposé les deux jours, ce que nous faisons d'ailleurs en permanence ; mais faut-il organiser pour autant deux cérémonies ?

On pourrait célébrer une année le 19 mars, l'autre le 5 Décembre...

Mais aussi...

● **Et c'est déjà réalisé**



**Un kiosque à livres !!!
Mais de quoi s'agit-il ?**

Profitant de l'espace libéré par la suppression de la cabine téléphonique près de l'abri bus de l'école, les bénévoles de la bibliothèque municipale ont eu cette idée déjà bien répandue en ville et ailleurs... Les lieux de vacances sont très pourvus de ces bibliothèques "libre service". Vous souhaitez faire découvrir un livre que vous avez aimé et que vous ne lirez plus : vous le déposez au kiosque et jeunes ou adultes le prendront pour le lire... Une semaine, deux semaines... Et le redéposeront à leur tour pour d'autres... Vous avez envie de nouvelles lectures sans grever votre budget : vous empruntez un livre mis à disposition par la bibliothèque... Et le restituerez lorsque la lecture sera terminée... Ainsi chacun pourra profiter d'une lecture, et la chaîne continuera...

● **Du nouveau à la bibliothèque !**

En collaboration avec l'équipe enseignante du RPI, la bibliothèque de SAINT-AVRE a mis en place une série d'ouvrages à destination des parents. Si vous êtes intéressés, vous pouvez emprunter ces livres gratuitement auprès des bénévoles de la bibliothèque.

HORAIRES D'OUVERTURE :

Mardi de 17 h à 18 h

Mercredi de 17 h 30 à 18 h 30

Vendredi de 15 h 30 à 17 h 30 (sauf du 1er juillet au 1er septembre)

Mardi et vendredi de 17 h 30 à 18 h 30

Incivilités...

Ce n'est pas par pur plaisir que ce point est évoqué : dégradations importantes sur la table et les bancs près de l'abribus Rue du Grand Pré (l'enquête suit son cours après le dépôt de plainte de la commune), détérioration d'une rampe d'accès en inox devant la gare



quelques jours après sa pose (c'était le soir d'Halloween!!! Mais çà n'excuse pas l'acte pour autant), arrachage d'arbustes le lendemain de leur plantation sur le nouvel aménagement paysager du quartier de la gare SNCF, dépôt de toutes sortes de déchets dans le nouveau bloc sanitaire au quartier de la gare aussi.

Qui sont ces destructeurs du bien public ? Que font de jeunes collégiens ou lycéens équipés d'engins bruyants très tard le soir dans les rues de la commune en périodes scolaires ?

Ce sont les impôts - les nôtres, les vôtres - qui paient les réparations de ces dégâts volontaires. C'est un comportement citoyen que de signaler tous agissements dont vous pourriez être témoins. Alors, soyez réactifs!



● L'ÉCOBUAGE EST INTERDIT...



«ÉCOBUAGE» : action ou technique par laquelle on défriche et l'on brûle toutes sortes de déchets (végétaux ou autres) par le feu et à l'air libre.

Un arrêté l'interdisait déjà ; la disposition a été récemment reprise au niveau préfectoral par un arrêté en date du 19 Décembre 2017.

Vos déchets doivent être déposés - selon leur nature - soit à la déchetterie communale «Déchets verts», soit sur le site d'une déchetterie - pour Saint-Avre c'est à La Chambre; la déchetterie est intercommunale et accessible à tous.

Utilisation des containers semi-enterrés...

Ils sont à la disposition de tous les habitants de la commune, mais doivent être utilisés à bon escient et sont strictement affectés : ordures ménagères, cartons-emballages, verres.



Pour le foin ou la paille, les pots de peinture et autres déchets de bricolage ou résidus de petits travaux ce n'est pas l'endroit ; voir la déchetterie comme indiqué ci-dessus. N'oubliez pas de fermer le couvercle après votre dépôt et ne déposez rien en dehors des containers... personne ne récupérera... Et vous pourriez être poursuivis, surtout si vos dépôts font mention de votre identité!

Inscription/ révision des listes électorales...

Chaque année, du 1er Septembre au 31 Décembre, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales de la commune où l'on réside. C'est une démarche citoyenne qui marque notre volonté de participer aux choix qui sont faits à tous les niveaux de la vie publique, communale, départementale... lors des consultations électorales. Il vous appartient d'en faire la démarche, ce n'est pas automatique, même avec un changement de résidence par exemple, et personne ne peut le faire à votre place. (Voir avec le secrétariat de mairie).

Chaque année aussi, la Commission de révision des listes électorales se réunit par deux fois pour mettre à jour la liste des personnes en règle pour voter dans la commune : enregistrement des nouveaux inscrits, radiation des personnes ne résidant plus sur la commune ou décédées et ne votant pas (ou ne donnant jamais procuration), ou bien encore personnes ayant fait la démarche d'inscription dans une nouvelle commune.

Cette commission est composée d'élus, d'un représentant des services de l'État et d'un délégué du Tribunal de Grande Instance.



Attention danger!

Il est dangereux de s'aventurer à pied ou en véhicules dans le chemin qui mène à la forêt dans le prolongement de la zone d'activités des Blachères... À l'appui d'un arrêté Municipal, une signalisation est en place - elle ne doit pas être enlevée, mais respectée. En effet, suite aux intempéries de l'hiver un éboulement a eu lieu, d'autres pourraient se produire au vu de l'humidité et de l'instabilité des sols.

La Commune a pris contact avec les services de l'O.N.F. qui veillent à la situation.

Recensement...

Une démarche de recensement de la population avait eu lieu en janvier 2015. Le résultat officiel retenu est rendu public par l'I.N.S.E.E. trois ans après. Ainsi au 1er janvier 2018 la « population légale » du village est de 881 habitants; le prochain recensement aura lieu en 2020.

● Recensement des jeunes...

Dès qu'il a atteint l'âge de 16 ans - mais pas avant - un jeune doit se présenter en mairie pour être recensé. Apporter livret de famille et pièce d'identité.

Bienvenue...

Après la mutation sur sa demande de Mme Marianne DIERNAZ, et appel à candidatures dans les règles de la Fonction Publique Territoriale Mme Elise PIERRON a été recrutée en qualité de secrétaire de mairie titulaire à compter du 1er Octobre 2017. Ses qualités professionnelles acquises au cours d'expériences passées dans d'autres collectivités sont au service de tous : aussi son intégration fût immédiate. Les heures d'ouverture au public du secrétariat sont inchangées.



Au revoir, Mme Ponce...

Après une carrière consacrée au service de notre jeunesse - dont quelques années à Saint-Avre - Mme Annie PONCE enseignante a fait valoir ses droits à la retraite. Au cours d'une réception organisée par les deux communes du Regroupement Pédagogique Saint-Avre/Saint-Martin en Juillet 2017, en présence de Mr JULIEN Inspecteur de l'Éducation Nationale, les élus, collègues et anciens collègues, parents et amis lui ont témoigné toute la sympathie qu'elle méritait : un billet pour un voyage lui a été offert par les communes. Nous ne pouvons que lui souhaiter une longue vie paisible et tranquille... Et nous souhaitons la bienvenue à Mme Laurine BALMAIN qui a pris le relais dans la première classe de maternelle dès la dernière rentrée scolaire.



Coordonnées des services publics

• MAIRIE DE SAINT-AVRE

Tél. 04 79 56 22 87 - fax 04 79 59 44 51

st.avre@wanadoo.fr

Permanences au public : lundi, mardi et vendredi de 15h à 18h30

• RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ - MAIRIE

Tél. 04 79 56 29 56 - fax 04 79 56 59 55

regie.st.avre@wanadoo.fr

Le mardi, le mercredi et le vendredi de 16h30 à 18h30

• BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Rez-de-chaussée Mairie

*Permanence le mardi de 17h à 18h - Mercredi de 17h30 à 18h30 -
Vendredi de 15h30 à 17h30. En juillet/août, ouverture le mardi et
le vendredi de 17h30 à 18h30.*

• S.I.E.P.A.B. (services eau et assainissement)

« Le Sujet » à Notre Dame du Cruet

Tél. 04 79 20 58 40 - siepab@wanadoo.fr

*Secrétariat ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h.*